



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2017

Présents : Bernard MEOT, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Nicolas VAIRELLES, Francisco RODRIGUES, Emmanuel NIQUET, et Annick SAADA-CHAVENON

Absent : François LORENZI (procuration à Henri MAUCHAMP) et Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS (procuration à Bernard MEOT)

Secrétaire de Séance : Emmanuelle BOULEHLAIS

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Le Maire demande qu'il soit rajouté deux points à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un employé communal
- Demande de subvention au Département dans le cadre « village Côte d'Or »

- **APPROBATION DES COMPTES RENDUS PRECEDENTS :**

Le compte-rendu du 27 février 2017, est approuvé à l'unanimité.

- **PROVISION POUR UN LOCATAIRE**

Le Maire explique qu'un locataire a de gros problèmes financiers et ne paie plus ses loyers. Compte tenu de son dossier de surendettement et du moratoire de deux ans imposé par la commission de surendettement, il est prudent de prévoir une provision de 3 000 €.

Le Maire demande donc au conseil municipal d'inscrire une provision de 3 000 € au budget primitif 2017 pour couvrir le risque

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE l'inscription d'une provision financière de 3 000 € pour couvrir le risque financier
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017

- CHARGE et AUTORISE le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

• OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire explique que la commune a besoin de fonds pour couvrir son besoin de trésorerie. Il propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie : il s'agit d'un crédit à court terme pour payer un décalage de trésorerie : pour récupérer la TVA que l'on va récupérer dans un an seulement.

Le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 40 000 €

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité :

- AUTORISE l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 € maximum
- DECIDE de contractualiser avec le crédit agricole pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie.
- CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la présente délibération

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire explique que les dotations de l'Etat baissent un peu plus chaque année et fait observer que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2010.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux d'imposition de la commune de Pagny-la-Ville de 2%

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité d'augmenter les taux actuels de 2% par rapport à 2016.

Par conséquent, les taux d'imposition pour l'année 2017 se présentent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : → 6.39 %
- Taxe Foncière (bâti) : → 16.11 %
- Taxe Foncière (non bâti) → 38.25 %

Pour un produit fiscal attendu de 104 564 €

• BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion et du compte administratif 2016

Le compte de gestion est établi par le comptable à la fin de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de Seurre.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête les comptes ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues	68 434.55
Dépenses réalisées	32 365.41

Recettes prévues	68 434.55
Recettes réalisées.....	68 434.55

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues	88 674.21
Dépenses réalisées.....	68 453.61

Recettes prévues	88 674.21
Recettes réalisées.....	91 181.64

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 36 069.14

Fonctionnement : 22 728.03

Résultat global : 58 797.17

• CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN BARINGES »

Tous les lots du lotissement « En Baringes » ont été vendus. Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe « Lotissement en Baringes »

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité :

- De CLOTURER le budget « Lotissement en Baringes »
- De REPRENDRE au budget principal le résultat de clôture tel qu'il est constaté au compte administratif 2016
- De REINTEGRER les écritures et l'emprunt à la fin des opérations du « lotissement en Baringes » sur le budget principal
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document concernant ce dossier

• BUDGET COMMERCE: vote du compte de gestion et du compte administratif 2016

Le compte de gestion est établi par le comptable à la fin de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de Seurre.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête les comptes ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues	21 277.85
Dépenses réalisées	21 268.28

Recettes prévues	21 277.85
Recettes réalisées.....	312.47

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues	34 674.40
Dépenses réalisées.....	12 208.11

Recettes prévues	34 674.40
Recettes réalisées.....	3 074.78

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 20 955.81

Fonctionnement : - 9 133.33

Résultat global : - 30 089.14

- **BUDGET COMMERCE : affectation des résultats 2016**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, considérant le compte administratif 2016, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 9 133.33

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 20 955.81

- **BUDGET COMMERCE : budget primitif 2017**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2017 :

INVESTISSEMENT

Dépenses..... 31 155.81

Recettes..... 31 155.81

FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 43 789.14

Recettes..... 43 789.14

- **BUDGET PRINCIPAL: vote du compte de gestion et du compte administratif 2016**

Le compte de gestion est établi par le comptable à la fin de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la trésorerie de Seurre.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête les comptes ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues 229 780.19

Dépenses réalisées 113 383.92

Recettes prévues 229 780.19

Recettes réalisées..... 78 756.50

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues 368 682.40

Dépenses réalisées..... 181 505.90

Recettes prévues 400 157.23

Recettes réalisées..... 373 081.04

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 34 627.42

Fonctionnement : 191 575.14

Résultat global : 156 947.72

- **BUDGET PRINCIPAL : affectation des résultats 2016**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, considérant le compte administratif 2016, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 34 627.42

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 156 947.72

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 34 627.42

- **BUDGET PRINCIPAL : budget primitif 2017**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2017 :

INVESTISSEMENT

Dépenses..... 269 723.24

Recettes..... 269 723.24

FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 366 994.96

Recettes..... 379 839.75

- **REMPLACEMENT D'UN AGENT COMMUNAL**

Pour remplacer le cantonnier en arrêt maladie, le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien à temps partiel à raison de 26 heures / semaine pour une durée de 12 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de "Village Côte d'Or"
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Pourcentage	Montant de l'aide
Département	sollicitée	13.48	5 000
Région	sollicitée	30	11 128
Autofinancement		56.52	20 964.95
TOTAL		100	37 092.95 € HT

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du logement sis 27 Grande Rue à Pagny-la-Ville
- charge et autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ En raison des travaux effectués en Mairie, le bureau de vote est momentanément transféré dans la nouvelle bibliothèque
- ✓ Tableau de tour de garde des élections
- ✓ le parcours bicross est terminé
- ✓ La commune de Pagny-la-Ville se retire du SIVU après la démission de son seul pompier

La séance est levée à 22 h 45

A Pagny-la-Ville, le 15 juin 2017.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.